



MAIRIE DE BOUAFLE

Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE

Canton d'AUBERGENVILLE

Adresse Postale
B.P.6
78410 BOUAFLE

Tél. : 01 30 95 51 18
Fax : 01 30 95 84 74
e-mail : mairie@bouafle.fr

DEMANDE DE PRET DE MATERIEL COMMUNAUX

REGLEMENT

1) – la demande doit être faite 15 jours avant la prise en charge du matériel.

2) – prendre contact avec Monsieur OLLIVIER, responsable des services techniques au : 06 07 24 04 95, afin de déterminer l'heure où vous pourrez prendre le matériel et restituer celui-ci. Les horaires doivent être impérativement respectés, après 10 mn d'attente, la porte sera fermée.

3) – le mobilier brisé ou détérioré devra être remplacé ou remboursé à la commune.

4) – tout contrevenant à ce règlement se verra refuser à l'avenir le prêt de mobilier communal.

Prêt de matériel pour la date du :

NOM :PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

DESIGNATION DU MOBILIER	Quantité souhaitée	Quantité prêtée	Quantité réceptionnée
CHAISE			
BANC BOIS			
TABLE METAL			
PLATEAU BOIS 3 mètres (10 personnes)			
TRETEAU			
TABLE PLASTIQUE 1.80 mètres (6 personnes)			

Date de prise en charge :Heure : 7h30 – 8h 11h30 – 12h 13h30 – 14h

Date de retour :Heure : 7h30 – 8h 11h30 – 12h 13h30 – 14h

Réservé aux associations :

- stands 3 m x 3 m
- grande tente 12 m x 6 m
- sono (matériels)

Date et signature de l'emprunteur,

Avis des services techniques

Avis et signature du Maire Adjoint

ACCORD

REFUS

Michaël OLLIVIER

Nadine FROMAGEOT